

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 4 novembre 2013 à 19h00, à l'Auberge Duchesnay, 140, Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Claude Tessier, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination d'un Maire suppléant;
4. Attribution de contrats pour la réfection du ponceau Rinfret et autres travaux routier;
5. Changement de signataires pour le compte de la Caisse Desjardins Ste-Catherine;
6. Coût de renouvellement des permis;
7. Constat d'infraction pour le 158, chemin Thomas-Maher;
8. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h00.

140-2013 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

141-2013 Nomination du Maire suppléant

M. Michel Croteau indique aux membres que M. Jacques Tessier agira à titre de Maire suppléant pour l'année 2013-2014. M. Tessier accepte.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob

SECONDÉ par le conseiller Claude Tessier

ET RÉSOLU que M. Jacques Tessier soit et est nommé maire suppléant pour la prochaine année et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires en l'absence du Maire.

ADOPTÉ

142-2013 Attribution des contrats pour la réfection du ponceau Rinfret et autres travaux routiers.

a) Contrat à Maxi-Paysage pour la réfection des ponceaux et travaux routiers

ATTENDU QUE des demandes de soumissions sur invitation ont été faites par le biais du SEAO concernant des travaux de voirie et drainage de certains secteurs du Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph et plus particulièrement le ponceau Rinfret;

ATTENDU QUE neuf (9) compagnies ont déposé leurs soumissions le 25 octobre 2013 avant 11h00;

ATTENDU QUE les soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes:

1)	Maxi-Paysage inc.	254 805,66 \$ plus taxes
2)	Pax Excavation inc.	257 575,00 \$ plus taxes
3)	Les Excavations Lafontaine inc.	260 370,24 \$ plus taxes
4)	Gilles Rochette et fils incl.	269 892,00 \$ plus taxes
5)	Excavation Marcel Fréchette inc.	285 386,00 \$ plus taxes
6)	Construction et Pavage Portneuf	285 886,75 \$ plus taxes
7)	Méto Excavation inc.	297 871,75 \$ plus taxes
8)	Henri Labbé et fils	362 215,15 \$ plus taxes
9)	Germain Construction	520 800,00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Tessier, **APPUYÉ** par Mme Diane Guérard
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Maxi

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Paysage inc. selon les prix unitaires soumis pour les travaux de voirie et drainage concernant le chemin Thomas-Maher et plus particulièrement le ponceau du Ruisseau Rinfret.

ADOPTÉ

B) Contrat pour la surveillance des travaux

Il est proposé que M. Denis Bourgault s'occupe de la surveillance des travaux puisqu'il a la compétence pour le faire. M. Claude Tessier mentionne qu'il faudrait faire affaires avec un laboratoire cependant pour les sols. Il recommande la firme LVM.

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Tessier, **APPUYÉ** par Mme Diane Guérard **ET IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que ce Conseil mandate l'inspecteur municipal, M. Denis Bourgault, pour la surveillance des travaux lors de la réfection du Chemin Thomas Maher.

ADOPTÉ

143-2013

Attribution du contrat de pavage

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites par le biais du SEAO concernant des travaux de pavage de certains secteurs du Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph et plus particulièrement le ponceau Rinfret;

ATTENDU QUE trois (3) compagnies ont déposé leurs soumissions le 25 octobre 2013 avant 11h00;

ATTENDU QUE les soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes:

1.-	Pavage Rolland Fortier	68 133,50 \$ plus taxes
2.-	Inter-Cité Construction Ltée	68 170,10 \$ plus taxes
3.-	Construction et Pavage Portneuf	72 673,40 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Tessier, **APPUYÉ** par Mme Diane Guérard et **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Pavage Rolland Fortier selon les prix unitaires soumis pour les travaux de pavage concernant les secteurs entre les nos civiques 228 et 1010, chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

144-2013

Changement de signataires pour le compte de la Caisse Desjardins Ste-Catherine

Madame Viviers précise aux membres du Conseil que pour l'émission des chèques du compte de la Caisse, il doit y avoir deux signatures. Madame Viviers signe les chèques ainsi que le Maire. Monsieur Croteau demande d'ajouter une troisième personne qui pourrait signer en son absence ou en cas d'urgence et M. Guy Jacob qui est conseiller responsable des finances est la personne la plus apte à le faire. Ainsi, il y aura toujours deux signatures soit la directrice générale et l'une des deux personnes désignées.

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lessard, **APPUYÉ** par M. Claude Tessier et **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que ce Conseil :

- Renouvelle l'autorisation de la directrice générale à signer les chèques dans le compte 70458 qui nécessite deux signatures avec en plus la signature de M. Michel Croteau ou de M. Guy Jacob;
- Autorise M. le Maire Michel Croteau à signer toutes transactions nécessaires ainsi que les chèques concernant le compte de Ville de Lac-Saint-Joseph portant le numéro 70458 auprès de la Caisse populaire Desjardins Saint-Raymond-Sainte-Catherine;
- Autorise également M. Guy Jacob, conseiller responsable des finances, à signer toutes transactions nécessaires ainsi que les chèques concernant le compte de Ville de Lac-Saint-Joseph portant le numéro 70458 auprès de la Caisse populaire Desjardins Saint-Raymond-Sainte-Catherine.

ADOPTÉ

Coût du renouvellement des permis

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

145-2013

Constat d'infraction pour le 158, chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault explique que le propriétaire du 158, chemin Thomas-Maher a reçu un constat d'infraction et qu'il a plaidé non coupable. Il a communiqué avec M. Bourgault pour lui dire qu'il voulait négocier et ne pas aller à la Cour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier, secondé par monsieur le conseiller Claude Lessard **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'exiger le paiement de l'amende et de nous faire part de ses intentions par la suite à défaut de quoi nous référerons son dossier à la Cour municipale.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

146-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU de lever la séance à 19h30.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau, Maire
Maire